L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: Rue de Chartres, No. 73. — NOUVELLE-ORLEANS, VENDREDI MATIN, 3 JUILLET 1868. — Entre les rues Bienville et Conti.

[illegible — conditions d'abonnement et prix d'annonces]

NOUVELLE-ORLEANS: VENDREDI MATIN, 3 JUILLET.

VENDUES A L'ENCAN DE CE JOUR.

Pour l'heure et les détails, voir aux annonces.

[illegible]

Par H. Scott, au No 46 de la rue de Chartres—marchandises sèches, habillements, lingerie, chapeaux, bonneterie, &c.

Par E. Seguy & Co, aux Nos 46 et 47 de la rue Vieille-Levée—beurre, saucisses et boudins.

Par Hoffman, Marks & Co., au No 30 de la rue de Chartres—marchandises sèches, lingerie, bonneterie, &c., &c.

Par Louis Stern & Frères, dans leur salle d'encan, 36 rue de Chartres—400 caisses bottes, souliers et brodequins.

[illegible]

AVERTISSEMENT!

[illegible]

ATTENTION!

[illegible]

La Législature.

Le calme a succédé à l'agitation qui s'était manifestée mardi et mercredi autour de la rue Dryades. Nous sommes loin d'ajouter foi aux rumeurs exagérées dont quelques uns de nos confrères se sont faits trop complaisamment les échos et nous ne croyons pas qu'aucun parti ait eu la pensée d'en venir à des voies de fait. La conduite des présidents des deux Chambres avait naturellement indigné la population de la ville, et l'émotion publique avait eu pour conséquence d'amener dans le voisinage de l'assemblée une grande affluence de curieux. Dans toutes les foules excitées par la passion politique, des conflits peuvent surgir et avoir des conséquences auxquelles personne n'avait songé; aussi, l'autorité militaire avait-elle sagement fait de prendre toutes les mesures de précaution que commandait la prudence. [illegible]

[illegible]

Plus nous avançons, plus grande est notre confiance dans le succès de la cause conservatrice. Nos adversaires semblent prendre à tâche de l'assurer par leurs excès et leurs maladresses. Laissons-les donc achever leur propre ruine et ne nous laissons pas aller aux entraînements de la colère que leur folle audace tend à exciter. Sachons attendre la fin d'une épreuve longue et pénible, mais qui, nous l'espérons, touche bientôt à sa fin.

Affaires à Washington.

Le général Grant est parti pour les Montagnes Rocheuses; il va faire une excursion qui durera une partie de l'été. Ce départ était peut-être le parti le plus sage qu'il eût à prendre. En abandonnant son poste, il évite une responsabilité qui menaçait de devenir très lourde à porter. Il risquait ou de s'aliéner les votes des radicaux du Sud en ne cédant pas à leurs demandes les plus déraisonnables, ou de compromettre singulièrement sa candidature dans les Etats du Nord en se faisant l'instrument servile des outrecuidantes prétentions des candidats radicaux désappointés.

Le voilà donc parti, laissant la direction des affaires de son bureau à son chef d'état-major Rawlings. Le bureau du général en chef de l'armée est fixé à Washington, et il nous semble qu'en l'absence du général en chef, ses fonctions doivent être remplies par le lieutenant général ou par le plus ancien major général, et non par un simple chef d'état-major. En cas de difficulté, la question pourrait bien être soulevée.

Le rappel du général McDowell, commandant militaire du Mississippi et de l'Arkansas, suivi de près le départ de Grant, et il ne serait pas impossible que le général Meade n'eût le même sort.

On dit que le Président Johnson se propose de lancer, à l'occasion du 4 juillet, une proclamation d'amnistie universelle. Elle serait la bienvenue et ce serait le cas de dire "mieux vaut tard que jamais."

C'est le 4 juillet que se réunit à New York la grande Convention démocratique de l'Union qui doit choisir les deux champions de la cause conservatrice. Seymour, de New York, Hancock, de la Pennsylvanie, et Pendleton, de l'Ohio, sont les trois candidats qui paraissent avoir le plus de chances pour la présidence. Une convention des soldats et marins doit également se réunir à New York le même jour. Le 4 juillet 1868 sera donc célébré avec une pompe extraordinaire dans la cité métropolitaine. C'est le 92me anniversaire de la déclaration de l'Indépendance. Espérons qu'il sera le signal d'une nouvelle ère d'indépendance pour le pays.

Compagnie du Chemin de Fer d'Orléans. — Cette nouvelle ligne de voie ferrée urbaine a été inaugurée hier par un voyage d'essai auquel nous avons eu le plaisir d'assister et qui nous a permis de juger des services que ce rail-road pourra rendre à une nombreuse population privée jusqu'à ce jour de ce moyen commode et peu dispendieux de communication.

Parti à six heures, de l'encoignure des rues Canal et Dauphine, le train d'excursion composé de deux chars remplis d'invités, est arrivé à six heures et demie au dépôt après avoir suivi les rues Dauphine, Dumaine, Broad et Laharpe. Là les invités ont mis pied à terre et ont examiné les travaux d'installation qui ne sont pas encore achevés. On travaille activement aux dépôts qui seront prêts dans une quinzaine de jours et là des hangards provisoires servent à remiser les mulets.

Le train reparti à 7 heures moins le quart, est arrivé à sept heures et quart à son point de départ en suivant la rue St-Jean, le bord du Bayou, la rue Dumaine, la rue Broad, la rue St-Pierre, la rue du Bassin et la rue du Canal. L'extrémité de la ligne, qui est le dépôt, est à [illegible]

[illegible] peine à un bon de distance de l'entrée principale des Fair Grounds, de sorte que cette ligne sera très utile aux nombreux visiteurs qu'attireront, le 4 juillet, la Festival des Pompiers, et aux promeneurs qui voudront habituellement respirer la brise qui souffle toujours dans ces régions élevées et aérées.

Tout le long du trajet, les résidents nous ont paru manifester une grande joie de voir inaugurer ce nouveau service, et nous croyons que la Compagnie peut compter sur une excellente clientèle.

La Compagnie d'Orléans a pour président M. Geo. Clark, pour secrétaire M. Jules Bénit, et pour directeurs MM. F. Mouney, L. E. Lemarié, Geo. W. Hyman, Bernard Saloy, D. B. Macarty, Jos. Hernandez.

Le service commencera demain samedi 4 juillet.

Arrêtez-vous a la mi-voie.—Les promeneurs apprendront avec plaisir que l'établissement et le jardin connus sous le nom de *Half Way House*, à l'extrémité de la ligne de chars de la rue du Canal, vient d'être de nouveau ouvert aux visiteurs et aux consommateurs. On trouvera à la buvette d'excellents rafraîchissements.

FRANCE.

Paris, 12-15 juin.

Nous empruntons ce qui suit à différentes correspondances de l'*Indépendance belge*:

Ainsi que je vous le disais dernièrement, le langage du prince Napoléon à Vienne est des plus pacifiques. Il reconnaît que la guerre est devenue, à l'heure qu'il est, chose impossible. Le rétablissement de la Pologne et son affranchissement sont devenus, selon lui, des nécessités de la politique moderne, mais il pense que la solution de ces deux questions doit être ajournée. Quoique le prince Napoléon ait fait une tournée à Prague, il n'est guère favorable aux Tchèques et à leurs tendances actuelles. Quant au voyage à Lemberg, il n'en a jamais été question. Le prince, en quittant Vienne, se rendra directement à Pesth, où il compte rester plusieurs jours. De Pesth il se rendra à Bucharest.

On parle de l'intention que le gouvernement français aurait de provoquer une conférence des puissances garantes dans la question orientale, pour assurer le maintien de la tranquillité en Servie et pour empêcher une compétition regrettable des influences autrichienne et russe qui se trouvent en contact direct dans ce pays.

Les bruits les plus étranges courent sur la cause du crime. On va jusqu'à parler d'affaires de jalousie féminine; la haine des assassins s'attachait surtout à la cousine du prince, qui est morte avec lui.

On donne aujourd'hui comme positif que M. de Bismarck, après son voyage en Poméranie, se rendra à Biarritz, et d'autre part il est certifié que l'empereur des Français, après avoir passé un mois à Plombières ou à Vichy à la suite de son séjour à Fontainebleau, se rendra également à Biarritz; il est peu vraisemblable que la guerre naisse de la rencontre de ces deux hauts personnages.

On dit que l'empereur se rendrait quelques jours au camp de Châlons avant de quitter définitivement Fontainebleau. Là, assure-t-on, auront lieu des expériences d'artillerie sous les yeux de S. M. et vraisemblablement celle de ces petits canons fabriqués à Meudon et dont on attend de si prodigieux effets. Ces canons manœuvreront par les soins de M. le capitaine Verchère, aide de camp de l'empereur, qui a présidé à leur fabrication.

On dit que les affaires de l'Algérie préoccupent beaucoup l'empereur à Fontainebleau, mais que S. M. serait embarrassée de trancher la question. La prééminence du régime civil sur le régime militaire semble se plier faire de droits sur les esprits libéraux ou éclairés, mais il y a de grands obstacles à la transformation. D'après ce qu'on écrit de notre colonie africaine, on croit toujours obstinément à l'existence d'un mémoire du général Deligny, qui juge et apprécie le gouvernement général de l'Algérie, bien que le fait ait déjà été démenti catégoriquement dans les journaux d'Alger.

Les nouvelles de la Servie sont meilleures; on espère que la tranquillité ne sera pas troublée; mais les choses ne vont pas aussi bien du côté de la Roumanie, et l'on conçoit que si quelque agitation se produisait dans les Principautés moldo-valaques, il serait difficile que l'on n'en ressentît pas à Belgrade.

L'Empereur est très sérieusement confirmé depuis quelques jours, ce qui influe sur son humeur et l'empêche de s'occuper d'affaires.

On croit toujours à une crise au ministère de l'intérieur. Il est vraisemblable que M. de Saint-Paul sera sacrifié, à moins que le ministre de l'intérieur et le directeur général ne soient renvoyés ensemble. La position de M. Rouher semble parfaitement inébranlable, qu'il reste ministre d'Etat ou qu'il prenne le ministère de l'intérieur en prévision des élections générales.

On dit que les efforts de M. de Sackelberg, depuis qu'il est arrivé à Paris, ont tendu à créer des relations plus étroites entre la France et la Russie.

On ne croit pas que le projet de loi relatif au traité entre le Crédit foncier et la ville de Paris puisse être discuté cette année au Corps Législatif. La commission persiste à demander le vote du budget municipal par le Corps Législatif; M. Haussmann y adhère avec d'autant plus de fermeté qu'il devra forcément alors venir défendre son budget devant les députés, ce qui oblige à lui donner rang de ministre, mais le fait ne paraît pas admis par le gouvernement. On ne voit donc pas comment on sortira de l'incident.

M. Pouyer-Quertier a adressé deux amendements à la commission chargée d'examiner le projet de loi concernant la Compagnie de paquebots transatlantiques. L'un de ces amendements est envoyé par le député de la Seine-Inférieure à la commission avec une lettre d'une telle vivacité que la publicité n'en serait pas possible, dit-on, dans les journaux français. M. Pouyer-Quertier y accuse beaucoup les complaisances du gouvernement pour les opérateurs qui viennent solliciter dans les ministères. La commission n'a même pas fait allusion à la lettre de M. Pouyer-Quertier dans son rapport.

Ce n'est pas tout. M. Pouyer-Quertier, dit-on, doit parler le premier, lors de la discussion du budget sur le budget de l'intérieur. Il veut faire une charge à fond de train contre le système des candidatures officielles. On prétend que M. Pouyer-Quertier se propose de révéler qu'il n'ignore pas que, récemment et se rendant ces protectionnistes, on a voulu traiter avec son ancien concurrent d'élection, pour lui donner l'héritage de la candidature officielle aux prochaines élections, mais qu'il n'ignore pas non plus qu'on revient sur [illegible] dans la discussion des interpellations sur la question économique, l'ont rendu maître de la question. M. Pouyer-Quertier en conclura, dit-on, que le meilleur moyen de demeurer candidat officiel avec fermeté est de se montrer indépendant.

Les paysans condamnés dans les troubles des Charentes implorent leur grâce. Un serait assez peu disposé au ministère de la justice à la leur accorder, mais beaucoup d'influences électorales ou autres s'emploient en leur faveur et nul doute, en somme, que l'on ne finisse par amnistier ces malheureux. C'est ce qu'on a de mieux à faire.

M. Gustave Flourens vient de publier à Marseille une sorte de brochure, dans laquelle il relate les traitements dont il a été l'objet de la part de M. de Gobineau et annonce l'intention de retourner à Athènes pour en tirer raison.

M. Duruy a donné un grand dîner aux professeurs de la Faculté de médecine dénoncés au sein du Sénat par les cléricaux.

Je crois pouvoir vous donner comme certain que M. le vicomte de Laguéronnière, sénateur, va remplacer M. le comte de Comminges-Guitaut comme ministre de France à Bruxelles.

Il est fortement question aussi de la nomination de M. le général Fleury comme ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, et de celle de M. le général Le Bœuf à Constantinople.

On ne croit pas que la discussion de l'emprunt puisse commencer au Corps Législatif avant le lundi, 22, et celle des budgets avant le lundi, 29, de sorte que l'on suppose que la session pourra être terminée avant la fin de juillet ou le commencement d'août.

Le général Prim, dont un journal a annoncé le séjour à Vichy, est toujours en Angleterre. On remarque à Paris la présence de beaucoup d'officiers hongrois.

Le dernier bilan de la Banque présente ce fait sans précédent que l'encaisse dépasse de 17 millions la circulation des billets. L'encaisse est aujourd'hui de douze cent six millions et la circulation de onze cent quatre vingt-neuf. Le portefeuille a encore diminué également.

Beaucoup de personnes qualifient de fâcheux et de regrettable le retard apporté à la souscription de l'emprunt. On a raison, si l'on veut dire que de nombreux intérêts sont par là tenus en suspens; on a tort, si l'on prétend imputer au gouvernement les ajournements que subit cette importante opération.

Le gouvernement, en déposant, le 9 mars dernier, le projet de cette loi, a complètement dégagé sa responsabilité sur ce point.

On rit beaucoup de l'établissement que l'on fonde rue Vivienne, sous ce titre; *Bouillon de la Bourse*.

Le mariage de M. Taine à l'église a fait un grand bruit dans le monde libéral. Des dames, même des jeunes filles du monde des libres-penseurs n'ont pas voulu y assister.

Il fut un temps où on inventa la vaccine ou le paratonnerre. Aujourd'hui, on ne réussit plus qu'à fabriquer de nouveaux engins de destruction. On signale un fusil encore plus meurtrier que le Dreyse, le Chassepot, le Snider. C'est un Italien, M. Della Noce, qui l'a inventé, et c'est le gouvernement d'Espagne qui en profiterait. Le Saint-Siège va sans doute donner des commissions.

On arme, dit-on, d'un fusil nouveau, qui n'est pas le Chassepot, la garde municipale de Paris. J'ignore si c'est le même fusil que l'arme italienne qui doit faire merveille.

CHRONIQUE LOCALE.

TEMPÉRATURE.—2 Juillet.

Thermomètre de C. Duhamel, Opticien, No 111 rue du Canal.

Ci-devant encoignure Bienville et Chartres.

6 heures A. M.	76	degrés.
Midi	82	"
3 heures P. M.	87	"
6 heures P. M.	85	"

La police et la Législature.—Les précautions prises le jour précédent ont été continuées hier, et la paix n'a pas été troublée, à toutefois quelqu'un a eu réellement l'intention de faire du bruit et de causer du désordre, en que nous sommes fortement disposé à mettre en doute. Quoiqu'il en soit, les dragons sont retournés à leur caserne, et la police à son service habituel.

Chemin de fer d'Orléans. — Hier, pour la première fois, un char de la Compagnie d'Orléans a parcouru le Second District en sens divers. Nous avons déjà, il y a quelques jours, indiqué la ligne que cette nouvelle entreprise doit desservir. Il nous semble donc inutile de revenir sur une chose que tout le monde sait, et pourra savoir encore mieux dans vingt quatre heures en prenant passage dans ces fameux chars qui commenceront demain, 4 juillet, leur service quotidien; nous nous bornerons à dire que le premier course d'essai a parfaitement réussi, en ce sens que tous les obstacles ou contre-temps ont été surmontés avec facilité, et nous n'en souhaitons pas d'autres. Désormais nous allons deux lignes aussi pour aller aux Fair Grounds, ce qui réjouira tous les habitants de cette ville.

Il était temps et plus que temps.—L'autorité militaire a enfin réussi à faire déguerpir le commissaire des rues Baker et à installer son remplaçant, M. Murphy. La même autorité a fait aussi partir le recorder Kennedy et mis à sa place M. Henry Jackson. Des soldats ont été postés pour garder le département des rues contre les entreprises de Baker et pour l'empêcher d'y rentrer.

Volte-face.—Voici l'opinion que le juge Emerson avait enregistrée au bureau du secrétaire à l'égard de la bataille perdue:

"Je certifie, par la présente, que je reconnais que la dernière rébellion était dans le faux moralement et politiquement et que je regrette l'assistance que je puis lui avoir donnée."

(Signé) Emerson.

Rectification électorale.—Nous lisons ce qui suit dans un ordre du général Buchanan, du 1er juillet:

"Le général commandant de ce district ayant acquis la preuve, par un état certifié du juge de la Sixième Cour de District, paroisse d'Orléans, qu'un compte des votes donnés respectivement en faveur de Charles Léaumont et A. Viavant pour la place de juge de la Cinquième Cour de District, montre que Charles Léaumont a reçu 303 votes de plus que A. Viavant qui avait été déclaré élu pour le dit office, tout ce qui dans les ordres spéciaux No 121 est relatif à l'élection de A. Viavant ayant été fondé sur une information erronée, est révoqué par la présente, et Charles Léaumont est annoncé comme ayant été élu juge de la Cinquième Cour de District."

Assaut meurtrier.—John Walker (c) a été arrêté hier au coin des rues Julia et Dryades, sur l'accusation par John Hagan de l'avoir assailli avec des intentions meurtrières. Hagan a reçu une terrible balafre à la joue. Son coutelas échappait à grand peine au poignard de son ennemi. La cause de cette querelle n'est pas donnée, mais on croit qu'elle est politique.

Feu.—Mercredi, à 11 heures du soir, le feu a pris dans une fabrique de savon, au coin des rues Jackson et Liberté. Mais il a été promptement éteint, et le dommage a été presque nul.

Tentative d'assassinat.—A 10 heures du soir, avant hier, un coup de feu a été tiré contre M. G. W. Smith, rue Chesnut, No 209, pendant qu'il écrivait à son bureau, dans un arrière salon. Heureusement le coup n'a pas porté. La police qui est promptement arrivée sur les lieux, a cherché en toute hâte, mais du criminel elle n'a rien trouvé, pas même la moindre trace.

Armes cachées. — Plusieurs personnes ont été arrêtées depuis deux jours, parce qu'elles portaient des armes cachées.

Les Coroners. — M. John G. Roche, le coroner élu des Premier et Quatrième Districts, a nommé le Dr. J. B. Duff pour son député et le Dr. Avilla, coroner élu des Deuxième et Troisième Districts, a nommé pour son député, M. G. Espinola, droguiste.

Une enquête a été faite hier sur le corps d'un homme de couleur inconnu, âgé d'environ 25 ans, qui s'est jeté volontairement dans le nouveau canal et s'est noyé. Verdict en conséquence.

Une autre enquête a été faite sur le corps de J. H. Hastings trouvé au No 490 de la rue Baronne, chez Mme Williamson. Verdict: Mort causée par la morphine et chloroforme pris dans un but de suicide. On a trouvé sur la cheminée de Hastings une note sans adresse conçue ainsi:

"J'entre dans l'avenir inconnu sans crainte. Annoncez, je vous prie, ma mort à mon père A. Hastings, Cambridge City, Indiana. Il paiera toutes les dépenses. Adieu. J. H. H."

D'autres papiers, trouvés dans la chambre du jeune homme, donnent à croire qu'un besoin extrême d'argent a été la cause de ce suicide.

Nouvelles locales.—Le capt. John Mc Clelland et M. Chas. E. Lenes, sont les nouveaux greffiers choisis par le juge de paix Hyman.

Les sherifs Wurzburger et Maxwell sont entrés en fonctions, et ont fait nombre de nominations conservatrices, c'est à dire qu'ils n'ont presque rien changé au personnel de leurs députés et nous les en félicitons. M. Wurzburger a l'intention d'arranger un local à ses frais pour ses bureaux.

Le Conseil municipal ne pouvait choisir pour trésorier de la ville un plus honnête et un plus parfait gentleman.

Talbert Coppens a été arrêté mercredi, sur plainte de sa femme qui a déclaré qu'il al lait se battre en duel.

Il y a maintenant dans la prison de paroisse deux nègres, condamnés à mort, attendant l'exécution de leurs sentences—Arny Bunnington, pour avoir violé une fille blanche, et Anderson Johnson, pour avoir tué sa propre femme.

Première Cour du District.— Dennis Young (c) et Emma Hays (c) accusés par Jules Bonnecaze d'avoir volé dans son magasin, pour plusieurs centaines de piastres de groceries et d'autres articles, ont été jugés et trouvés coupables.

James Wilson s'est avoué coupable d'avoir fait un vol d'argent de peu d'importance.

Législature.

Sénat.—Séance du 2 juillet.—Dans l'appel du rôle le nom de M. Sambola est omis.

Après la lecture du journal, M. White objecte au rapport du comité sur les élections, comme incorrect, par la mention qu'il a paru devant lui et qu'il a convenu de certains faits qui lui sont attribués.

M. Jewell demande au secrétaire de lire la résolution de M. Ray, passée hier, relative à la prestation du serment en l'absence des membres, et dit que la résolution n'est pas couchée dans les minutes telle qu'elle a été présentée, et demande que les minutes soient amendées. La question de l'adoption est devant le Sénat.

M. Lynch demande que la résolution de voter sur le 14e amendement constitutionnel soit mise en discussion.

M. Blackman s'y oppose par la raison que le Sénat n'est pas encore organisé. Si l'amendement était adopté, dit-il, par un corps illégalement organisé, il serait une lettre morte. Dans un an, toute cour de justice en déclarerait ainsi. Dans le cour de ses remarques M. Blackman dit que non seulement la réquisition du serment d'épreuve était illégale, mais que le Sénat avait encore élu un secrétaire sans qu'un quorum fût présent.

M. Lynch répond que le Sénat est bien dûment organisé et il demande la nomination d'un comité pour informer le gouverneur.

Le président nomme MM. Lynch et Ogden.

M. Jewell donne des explications personnelles sur le langage qu'il a tenu sur le document du président qui avait exigé le serment d'épreuve, et cette exigence avait provoqué son indignation. Il regrette maintenant le langage qu'il a tenu.

Le président explique que sa décision a été soutenue par le Sénat. A la fin de ses remarques, quand M. Dunn a complimenté M. Jewell et le Sénat sur l'esprit d'harmonie et de bienveillance qui règne maintenant, plusieurs sénateurs et assistants ont applaudi.

M. Bacon s'oppose à toute démonstration de ce genre de quelque part que ce soit.

M. Lynch rapporte que le gouverneur a répondu qu'il n'était encore que gouverneur militaire et qu'il n'aurait de communication à faire qu'après l'adoption du 14ème amendement.

Les règles proposées par le comité pour le Sénat sont lues.

M. Packard prévient le Sénat qu'il proposera un amendement au règlement, pour porter de 3 à 7 membres le comité sur les élections.

Sur motion de M. Braugh, le règlement est envoyé à l'impression et 250 exemplaires seront tirés.

Lynch demande le vote du Sénat sur le 14e amendement.

Une motion d'ajournement est perdue par 16 contre 14. La résolution est adoptée à une première lecture. Pas de non.

M. F.-L. Jewell, demande la suspension du règlement pour passer à une seconde lecture.

M. Lynch (Rep.), demande l'ajournement qui est adopté.

Chambre des Représentants. — A midi, l'Orateur McLowell appelle la Chambre à l'ordre et ordonne au secrétaire de lire le rôle des membres assermentés jusqu'à hier à midi. 56 membres répondent à l'appel. Un quorum étant présent, l'Orateur annonce la prière par le Rév. Mr. Stubbs—Mr. Stubbs, un vieil homme de couleur à cheveux gris. Il est âgé de 70 ans.

Kavanagh, dém., de St-Landry, dit que plusieurs membres, non qualifiés, étant dans la salle, le secrétaire devrait les appeler pour qu'ils puissent prêter serment.

Le membre radical de St Jacques demande si les membres élus dont l'élection est contestée pourront prêter serment.

L'Orateur répond que les membres dont l'élection est contestée ne pourront pas occuper de sièges, et ordonne que le serment constitutionnel et le 14e amendement soient lus.

Avant cela, Kavanagh dit que les noms de plusieurs membres élus dont les sièges ne sont pas contestés, n'ont pas été appelés par le greffier; mais il a été ensuite établi que bien que la plupart de ces messieurs n'eussent reçu aucune notification à cet égard, ils n'en ont pas moins appris que leurs sièges étaient contestés.

Les personnes suivantes répondent à l'appel et sont assermentées par le président juge Hyam: John Aiken, Orléans; A. Dupré, St. Landry; Jacob McGee, Washington; W. H. Haskell, Calcasieu; W. Prescott, St. Landry; C. B. Pratt, Claiborne; E. F. l'Hoste, Orléans; G. T. Hanlon, Orléans; J. McCullen, Est Baton Rouge; W. W. Bennett, Claiborne; H. Steighton, Jackson; Amos Kent, Ste Hélène.

Sur motion, l'orateur fait sortir de la salle tous les membres qui ne sont pas qualifiés.

Motion est faite de décharger le comité sur les élections. Déposée sur la table par 37 contre 28.

Les mêmes membres qui ont rejeté cette motion votent pour que le comité fasse son rapport. Adopté.

Le comité rapporte, en conséquence, contre l'élection du juge Jacob D. Wemple, de la paroisse de Soto; le juge avait été rejeté par les deux bureaux d'enregistrement; il ne peut alors ni voter ni occuper un office. Le comité rapporte en faveur de Stephen Murphy pour le siège contesté.

Kavanagh s'oppose à cette admission comme illégale. Si, dit-il, le juge Wemple n'a pas droit à un siège, il faut avoir recours à une autre élection.

McMillen demande que l'orateur soit autorisé à nommer un comité de cinq, dont le devoir sera de préparer un règlement pour le gouvernement de la Chambre, et de déterminer le nombre et les devoirs des comités permanents dont la nécessité est reconnue. Adopté.

Lee, de St Bernard, présente un bill pour la collection de toutes les taxes et licences en greenbacks. La une première fois et déposé sur le règlement. (On voit que M. Lee n'a ni billets de ville ni billets de l'Etat et que la situation de ceux qui en ont le touche peu.)

Carr, d'Orléans, présente un bill pour la réorganisation de la police de la ville de la Nlle-Orléans.

Kavanagh, de St-Landry, s'oppose à la présentation de ce bill, pour lequel aucune notice préalable n'a été donnée à la Chambre.

McMillen, admet l'objection, mais il demande une permission spéciale qui est votée par 47 contre 20.

Carr, d'Orléans, demande la suspension de la règle exigeant que les bills soient lus trois fois en trois jours divers. La motion est perdue par 54 dans l'affirmative et 15 dans la négative. Il aurait fallu les 4 cinquièmes pour l'affirmative.

Morey, d'Ouachita, demande permission spéciale pour présenter un bill d'allocation pour les dépenses de la Législature. Permission est accordée. Le bill alloue $150,000. Il est [illegible]

Carr, d'Orléans, présente un bill pour arrêter tous les payements du Trésor d'Etat. Le bill est adopté.

Morey, d'Ouachita, présente une résolution tendant à ce que ceux qui ont des certificats d'élection du général Buchanan, le privilège de prêter le serment constitutionnel. Il pense que cela est juste, conforme à toutes les procédures parlementaires et que le parti républicain n'a rien à en redouter.

La résolution est rejetée par 28 contre 19.

Pratt demande la reconsidération du vote et espère que les membres se conduiront non comme des hommes de parti, mais comme de bons Louisianais, dans l'intérêt de tout l'Etat.

M. Noble, dém., appuie la reconsidération. Il fait valoir de bonnes raisons et termine, en disant que les démocrates ne demandent que justice.

Murrell (c), de Lafourche, s'oppose avec véhémence à la proposition. Il dit que les républicains ne doivent pas reculer davantage et qu'ils ont déjà trop reculé.

Harper, de St-Charles, demande le dépôt de la reconsidération sur la table et cette motion prévaut.

McMillen présente un bill pour les impressions d'Etat. Ce bill donne les impressions pour 4 ans. Le bill est envoyé à l'impression.

La Chambre s'ajourne à demain.

PAR LE TELEGRAPHE.

DÉPÊCHES TRANSMISES A L'ABEILLE

La taxe sur les intérêts des bons.

Opposition du comité des voies et moyens.

Les délégations à New-York.

Grande incertitude sur les candidatures.

Nouvelles Européennes.

Londres, 2.—Le général Napier a été reçu à la gare par une immense foule et de grandes acclamations. Les deux chambres du Parlement ont voté des remerciements à Napier.

Aujourd'hui, la *Tribune* dit: Que le prix du billet pour toute la session de la Convention démocratique est, sur le marché, de $500.

Nouvelles de Washington.

Washington, 2—Sénat.— Une résolution admet six jeunes Japonais à l'Académie navale d'Annapolis.

Un bill est présenté pour convoquer la session prochaine du Congrès au troisième lundi de novembre.

A. J. Welch, sénateur de la Floride, est admis à prendre son siège.

De grands débats ont lieu sur les affaires du chemin de fer du Pacifique.

Le bill donnant $7,000 aux dames de l'Association du Mont Vernon a passé.

Le Sénat s'ajourne.

Chambre.—Le comité des voies et moyens a présenté une résolution favorable aux exportateurs de rum.

Butler demande la permission de présenter un bill égalisant les taxes et consolidant la dette publique. Des objections sont faites.

Le comité des voies et moyens rapporte un bill taxant les intérêts sur les bons. Envoyé à l'impression.

Le comité de reconstruction rapporte un bill divisant le Texas en deux Etats. Envoyé à l'impression.

Après avoir disposé de diverses communications de l'Exécutif, la Chambre s'occupe des amendements du Sénat au bill des allocations civiles et s'ajourne.

Washington, 2 — Le comité des voies et moyens recommande que le bill rapporté conformément aux ordres de la Chambre, taxant les intérêts des bons, ne passe pas.

L'objet de la convocation du Congrès pour le 3e lundi de novembre est d'avoir une suspension au lieu d'un ajournement, afin d'empêcher les révocations par le Président.

Boutwell objecte au bill divisant le Texas.

La délégation du Texas à la convention démocratique nationale a demandé au Président de rappeler le général Reynolds. Le colonel Graham remplacera probablement Reynolds.

Le Revenu a reçu aujourd'hui $1,[illegible]

Washington, 2—30 chars sont partis d'ici hier soir pour New York; il a fallu les diviser en deux à Baltimore. Les délégués du Sud emportent bien et étaient dans d'excellentes dispositions.

De longues dépêches de New-York ne donnent aucune indication sur le résultat.

Nouvelles diverses.

Richmond, 2—La Cour Suprême de la Virginie dans l'affaire où il s'agit de la validité d'un bail de 10 ans du chemin de fer de Washington, Alexandrie et Georgetown, a déclaré que le bail était nul à cause de l'émission frauduleuse de $600,000 de stock fictif.

Raleigh, 2—Les deux Chambres se sont réunies hier. Le chef de justice Pearson, conformément aux ordres du général Canby, après avoir prêté le serment prescrit par la nouvelle Constitution, l'a administré à ses collègues et au gouverneur élu, W. H. Holden. Le juge Reed alors a reçu le serment des membres de la Chambre et le juge Dick les membres du Sénat. Jos. Williamson a été élu orateur de la Chambre. Aujourd'hui, les deux Chambres sont organisées, et le gouverneur Holden a envoyé un bref message à la Chambre.

L'amendement Howard a été adopté par 73 contre 20 et au Sénat par 34 contre 2.

New York, 2.—L'escorte de Pendleton, forte de 1,300 hommes, s'est rendue sur Broadway à son quartier général, vers 4 heures. Les délégués arrivent par chaque train. Les hôtels se remplissent rapidement.

Il n'y a rien de vrai dans le retrait de la candidature de Hendricks.

L'*Express* dit: La perspective de Chase s'améliore. La délégation de l'Etat de N. York avait décidé de voter pour Seymour, mais ayant appris qu'il refusait positivement la candidature, elle s'est ajournée sans détermination finale bien qu'elle soit disposée en faveur de Chase.

La plupart des délégués du Sud se prononcent hautement pour Pendleton. On dit qu'ils voteront en premier lieu pour Johnson pour lui faire un compliment.

Nouvelles des Passes.

Passe du Sud-Ouest, 2 juillet, 6 h. P. M. — Arrivé, le tender du phare Geranium. Pas de départs.

Nouvelles des rivières.

Louisville, 2—La rivière baisse avec 4 pieds et demi d'eau dans le canal. Temps clair et très chaud. Thermomètre 96 à l'ombre, à 4 P. M.

St-Louis, 2—Le fleuve monte lentement.

Vicksburg, 2—Montant, les steamers Fargoud et Allen. Le fleuve baisse rapidement.

Marchés européens.

Liverpool, 2 au soir—Coton calme et ferme. Vendu aujourd'hui 8,000 balles.

Londres, 2 au soir—L'encaisse a diminué de £212,000 à la Banque d'Angleterre. Consolidés 94 7/8. Bons 73 1/8.

Marchés américains.

New-York, 2, après-midi—Coton un peu plus ferme. Vendu aujourd'hui 1,800 balles. Middling 32. Or 140 3/8. Sterling 110 1/4. Demande modérée. 5-20: 113 1/8.

New York, 2, au soir—5-20, avec coupons 113 1/8. Argent inactif et incertain. Prêts sur demande 3 à 5.

Mobile, 2—Vendu aujourd'hui, 500 balles de coton aujourd'hui. Marché ferme. Middling 28 1/2. Stock léger. Exporté, 293. Rien reçu.

Charleston, 2—Coton plus ferme. Vendu 170 balles. Middling 30 1/2 à 31. Reçu dans la semaine, 273. Stock, 6,085.

Savannah, 2—Coton plus ferme. Middling, 31. Vendu, 116. Reçu, 89. Exporté pour la côte, 1,343. Stock, 4,085.

Les nouvelles des récoltes sont très favorables. Il a plu tout le jour.

Louisville, 2—Tabac de 11 à 19. Vendu 124 boucauts. Farine superfine 7.00. Graisse en tierçon 16. Whisky nominal.

Cincinnati, 2—Farine inactive; de famille à 9.60. Porc 27. Bacon 12. Beurre 22. Œufs 18. Avoine 70.

St-Louis, 2—Tabac, lourd. Farine superfine, $6 à $6 75. Epaules, 12. Jambons, 19. Graisse, 17.

(*Dépêches d'hier soir.*)

New-York, 2—Les délégués à la convention démocratique nationale arrivent vite.

Il y a eu hier soir une réunion du comité général de soldats et de marins. Une majorité favorise Hancock; quelques uns appuyent Blair.

On dit que Hendricks refusera la candidature en faveur de Pendleton.

Il y a bruit d'une combinaison entre la Pennsylvanie, New-York, la Nouvelle-Angleterre et le New-Jersey pour faire échouer Pendleton.

Doolittle est mis favorablement en avant pour la vice-présidence.

L'hon. W. A. Eaton, de New-York, sera probablement président temporaire et Richardson président permanent.

Sherman, de l'Ohio, est arrivé avec un nombre considérable de pendletoniens.

Philadelphia, 2—Le juge Woodward a été élu président de la délégation de la Pennsylvanie à la convention de New-York.

Washington, 2 — Le comité des voies et moyens rapportera un bill pour taxer de 10 0/0 les bons du gouvernement.

Le comité judiciaire a ajourné l'affaire de la nomination d'Evarts comme avocat général.

Les membres du Congrès sont devenus très anxieux de s'ajourner et l'ajournement probable aura lieu sans toucher aux finances.

Il n'y a aucune indication que le bill de conversion de Sherman puisse passer.

Plusieurs comptables ont été renvoyés, hier. Raison—pas d'allocation.

Liverpool, 2, après-midi — Coton irrégulier.

New York, 2—Coton un peu plus ferme. Mid. 32. Argent 3 à 4. Or 140 1/2. Sterling 110 à 110 1/4.

Un Incident au Corps Législatif.

Nous lisons dans l'*Internationa l*:

Les incidents se succèdent, plus intéressants les uns que les autres, à la Chambre.

Samedi, M. Emile Ollivier attaque vigoureusement le gouvernement sur sa manière d'agir avec les candidats non officiels, soit qu'il s'agisse du conseil général, du conseil d'arrondissement ou de la députation.

"Tout candidat non officiel est pour vous un ennemi du gouvernement avant les élections. Puis, si ce candidat est élu, comme dans le Tarn où M. Gorsse l'a emporté, vous voulez atténuer votre échec, et vous dites: 'Ce candidat est un partisan du gouvernement.' Voilà, ajoutait M. Emile Ollivier, une politique d'équivoque! Puis, groupant quelques faits, il accusait le ministre de l'intérieur de n'être pas maître chez lui, en un mot, d'être un ministre *de parade*!

M. Rouher a relevé vivement cette expression, et a pris la défense du ministre de l'intérieur, absent à ce moment.

M. Lacour-Dumoulin est intervenu, et une autre mêlée a eu lieu.

Aujourd'hui, un second incident se préparait depuis deux heures.

M. E. Picard est arrivé, du côté de la place de la Concorde, en proie à une exaspération qu'il dissimulait mal.

Bientôt MM. Rouher et Picard avaient un entretien de quelques secondes.

Les membres du bureau et les huissiers s'étaient rendus au devant du président. On allait se mettre en marche pour se rendre à la séance.

Tout-à-coup un murmure se produit. Tout s'arrête, les soldats restent l'arme au bras; les officiers gardent sur leurs lèvres la moitié du cri de commandement qu'ils venaient de proférer.

MM. Rouher et Picard avaient traversé la haie de grenadiers—s'étaient eux qui se trouvaient aujourd'hui de service—hâtant le pas et faisant des signaux compris par les huissiers du président.

Ils indiquaient qu'une conférence était indispensable avant que M. Schneider monte à son fauteuil.

Un entretien prolongé eut lieu entre ces trois personnages considérables de l'Etat.

Que s'y dit-il?

Eux seuls pourraient nous l'apprendre. Mais, comme ils n'ont pas le temps de nous adresser leurs renseignements, ils ne se formaliseront certes pas si je les supplée:

Donc, on a causé sur la nécessité, pour M. Picard, de prendre lui-même la défense des éminentes fonctions dont il a été investi par la confiance du souverain... sur le besoin, qui se faisait sentir davantage depuis quelque temps, de rappeler aux députés qu'ils corrigent beaucoup trop au *Moniteur* leurs discours.

Les orateurs ne se bornent pas, paraît-il, à changer un membre de phrase afin de lui donner une tournure grammaticale. Ils en démantent complètement le sens, ajoutant ou retranchant des parties entières d'un discours.

Dam! vous comprenez: à tête reposée et la plume à la main, il est plus facile et commode de rédiger son petit speech.

Enfin, à deux heures et demie, la séance a commencé.

M. Garnier-Pagès a fait le jeu. Est-ce volontairement ou involontairement? Le vieux de la vieille le sait.

Il s'est plaint d'une phrase prononcée par le ministre d'Etat et corrigée au *Moniteur*.

M. Rouher a répondu samedi qu'il donnait rendez-vous à M. Latour-Dumoulin devant ses électeurs, très-prochainement.

Le *Moniteur* porte: aux élections de l'année prochaine. Ce point est important à fixer.

M. Rouher a répondu qu'il avait, sur l'observation d'un membre de la gauche, compris que sa phrase était trop précise, et c'est pourquoi il avait fait le changement qu'on signalait.

Les élections se feront-elles l'année prochaine, et à la fin de cette année? C'est ce qu'il est toujours très difficile de savoir, et voilà M. Rouher. En effet, Son Excellence s'est bornée à rappeler que la dissolution et la convocation des Chambres étaient une des prérogatives du souverain.

Ce serait donc à Napoléon III qu'il faudrait s'adresser si l'on tenait à une réponse catégorique.

M. Picard a, dans un langage très doux et chaleureux à la fois, expliqué qu'il était parfaitement ministre vraiment et dirigeant son administration... qu'il n'entendait pas qu'on le prît au ministre de parade, ainsi que l'avait dit M. Emile Ollivier... qu'il vivait en termes excellents aussi bien avec ses collègues qu'avec les chefs de services....

La Chambre a prouvé au ministre de l'intérieur qu'elle croyait parfaitement ses affirmations.

Les ministres présents, c'est-à-dire presque tous, car il ne manquait que le maréchal Niel, l'amiral Rigault de Genouilly et M. Duruy, ministre de l'instruction publique, ont serré la main à leur jeune collègue.

Le haut personnel dirigeant du ministère de l'intérieur était présent et a vivement félicité le ministre.

MM. de Saint-Paul, Boscédon, Aylie-Langlé étaient jubilants de la sortie faite par M. Pinard contre MM. Emile Ollivier et Latour-Dumoulin.

Le journal *La Lanterne*, publié par le comte Henri de Rochefort, a fait sensation à Paris. Il s'est tiré à 75,000 exemplaires. Rochefort a été averti de police. La veille du jour où devait paraître *La Lanterne* il recevait une lettre conçue à peu près en ces termes:

"On espère que vous oublierez de faire le dépôt de votre journal et qu'on pourra le saisir.

"Signé: Un ami inconnu qui hante les ministères."

Ainsi, jusque parmi les habitués des salons ministériels, Rochefort a trouvé des complices. Mais quels amis que les amis des ministres! Beaucoup, au reste, ils aiment beaucoup les Excellences, ne les aiment pas; mais si S. Exc est, par hasard, vertement tancée par un écrivain satirique, ils sont les premiers à se frotter les mains.

BULLETIN FINANCIER.

Jeudi soir, 2 juillet.

Nos remarques antérieures s'appliquent au marché monétaire d'aujourd'hui. Les bons billets se font, au dehors, à 1 à 1 1/2 par mois. Les billets hypothécaires sont à 10 et 12 pour les propriétés de la ville, et de 12 à 15 pour les terres rurales, et les maisons situées dans les faubourgs de la ville.

La direction de la Compagnie du chemin de fer de la ville a déclaré, le 1er juillet, un dividende de $3 par action, dividende qui sera payé aux actionnaires à partir du 13 courant. La Compagnie se charge d'acquitter la taxe du revenu intérieur.

L'or a ouvert à 139 3/4 contre 140 1/2 à New York et a fermé à 139 1/2 à 139 3/4. Les transactions se composent que $1,000, $3,000, $4,000 et $10,000, 139 3/4, $2,000, $2,000 et $6,000 à 139 7/8.—Dans l'argent, $500, en demi-piastres américaines, se sont vendues à 135 1/2, $1,200 à 135 3/4 à 136 et 1,400 piastres mexicaines à 144 1/4. Hier, $2,000, en demi piastres américaines, ont changé de mains à 135 1/4. Nous cotons maintenant les demi-piastres américaines à 135 à 135 1/2 et les piastres mexicaines à 143 1/2 à 144.

Nous constatons une meilleure demande de change étranger. On a vendu 2000 livres Sterling clear No 1 à 153 5/8, 1000 livres de banque à 156, 1500 dito (60 jours) à 110 1/2 pour de l'or et 2500 livres (à vue) à 110 5/8—Dans le change sur France, une vente de 60,000 francs de banquier, sur le Havre, à 3 67 1/2.—Le Sterling peut être coté nominalement, à 153 1/4 à 153 1/2 et 153 3/4 le commercial et bon à No 1 et clear, 154 1/4 à 155; le change de banque, le change sur France, à 3.70 à 3.68 3/4 le premier et 3.65 à 3.62 1/2 le second.

Le change américain est resté languissant, sans variations importantes. Les banques ont tiré sur New York à 1/4 à 3/8 de prime, le plus souvent à 3/8, mais elles n'ont eu à répondre qu'à une très faible demande. Les ventes de change de commerce sont: $5,000, $10,000, $12,000 et $18,000, sur New York, à vue, au pair, et $10,000 à 1/16 de prime.

20 actions de la banque de la Nouvelle-Orléans se sont vendues à $28 50.

La demande de bons de levées de l'Etat a été fort animée; les prix en ont beaucoup haussé. 12 ont changé de mains à 52 1/2, 75 (en plusieurs lots) à 53 1/4, 3 à 53 1/4, 1 et 11 à 53 3/4.

Les billets de la ville ont été négligés. On a vendu $3,000 à 36 7/8 d'escompte. $1,000 à 37, $2,000 à 37 1/8, $3,000 à 37 1/4, $5,000 à 37 1/2 et $1,000 à 38. Les courtiers ont acheté les petites sommes à 37 1/2 à 38 et vendu à 36 1/2 à 37.

Les billets de l'Etat ont été assez recherchés aux prix d'hier. $1,000 se sont vendues à 39 d'escompte, $2,000, $6,000, $10,000 et $1,000 à 40, $10,000 à 40 1/2.

BULLETIN COMMERCIAL.

BUREAU DE L'ABEILLE,
Jeudi soir, 2 juillet 1868.

Coton—La demande a été bonne ce matin, à l'ouverture et le marché a montré une animation passable pendant toute la journée. Les lots offerts ont été restreints et les facteurs ont continué à se montrer excessivement fermes à maintenir leurs prétentions; mais, malgré cela, les acheteurs se sont avancés et ont pris environ 485 balles à des prix irréguliers, mais, à tout prendre, meilleurs. Six courtiers ont participé aux affaires. Le marché est trop incertain pour admettre des cotes strictement correctes, mais tout en faisant remarquer que dans quelques cas exceptionnels des chiffres encore plus élevés que ceux ci-dessous ont été payés, nous donnons les taux suivants comme se rapprochant le plus des opérations effectuées, savoir: good ordinary 27 à — c, low middling 28 à — c et middling, 29 1/2 à — cts.

STATISTIQUE DU COTON.

Stock en mains le 1er sept. 1867, balles	1385	
Reçu aujourd'hui	515	
Reçu précédemment	655349	
Coton cueilli, épars, &c., &c.	2920	
		658603
		674350
Exporté aujourd'hui	368	
Exporté précédemment	659340	659608
Stock en mains		4851

Les expéditions de coton, aujourd'hui ont eu lieu pour Baltimore exclusivement.

Sucre et melasse—Il s'est vendu hier une quantité considérable de sucre de Cuba, mais il nous a été impossible d'obtenir aucun détail de ces transactions. La melasse de Cuba continue à être calme et est cotée nominalement à 46 à 52 c. le gallon. Le sucre de la Louisiane se vend en détail aux prix antérieurs.

Arrivages de l'Ouest—Depuis notre dernier rapport il ne nous est pas arrivé de bateau de l'Ouest.

Farine—Le marché a montré un peu plus d'animation aujourd'hui, mais il a été loin d'être actif. Il y a eu une grande disparité dans les opinions en ce qui regarde les prix, la plupart des intéressés s'en étant tenus aux prix d'hier tandis que les autres ont haussé leurs chiffres de 25 à 50 c le baril, de sorte qu'il serait impossible de donner des cotes convenables. Toutefois, nous ferons observer que la superfine est généralement tenue à $7 à 7 25, simple extra à $7 50, la double extra à $8, la triple à $8 50 à $10 et l'extra de choix à $11 à $12 le baril. Les ventes qui sont venues à notre connaissance, aujourd'hui, ont embrassé 1800 barils de superfine, dont 100 et 100 de superfine à $7 25, 50 de double extra à $8 50, 50 de superfine à $7, 100 à $7 12 1/2, 200 de double extra, en lots à $8 50 à $7 75, 250 de choix pour familles à $10 50, 100 de choix à $11 75 et 30 de farine pour ce qu'elle vaut à $8 50 le baril. Hier soir, sans avis préalable 180 barils de farine de choix se sont vendus à $13 le baril, 170 de triple extra vendus à des conditions privées, 200 do à $9.

Maïs—Il ne s'est fait que peu d'affaires aujourd'hui dans le maïs, mais hier les prix ont été maintenus. Les ventes ont embrassé 3750 sacs, dont 750 et 400 de blanc à 95 c, 150 de jaune à 92 1/2 c, 200 et 1150 de mélangé à 87 1/2 et 150 de blanc mélangé, à 90 c le boisseau.

Foin—Le prime de l'Ouest se place lentement à $22 le tonneau, mais pas d'affaires dans les foin ronds. Stock faible et prix fermes.

Avoine—Le marché est plutôt calme qu'actif. Nous avons entendu parler de ventes de 200, 250 et de 550 sacs à 78 c le boisseau. En entrepôt 2000 sacs.

Son—Le calme continue à régner sur ce marché; pas de vente notable aujourd'hui.

Porc—Il ne s'est fait aujourd'hui, dans l'article, que des affaires en détail à $29 25 à $29 50 le baril.

Bacon—Les épaules se vendent en détail à 13 1/4 à 13 1/2 c la livre.

Saindoux—Nous avons remarqué une vente de 135 barillets de saindoux de choix—devant arriver—à 19 1/4 c la livre. La prime en tierçons se vend en détail à 18 à 18 1/2 c la livre et en barillets de 20 à 20 1/2.

Corde d'emballage—La corde est tenue à 9 à 9 1/4 c la livre.

Beurre—Le marché a montré des dispositions meilleures. Les arrivages pendant cette semaine dernière n'ont fourni que peu de chose, de sorte que le stock de l'article est de beaucoup réduit. Nous cotons le beurre de l'Ouest 27 à 32 c la livre, le beurre du Nord 38 à 40 c pour la qualité de choix et 33 c pour le bon.

Fromage—Le marché est calme et sans changements en ce moment. Nous cotons le Western Reserve 15 à 16 c et le factory 16 à 17 cts. Le dairy anglais du Nord et le fromage-crème sont cotés à 16 à 18c, et le skim 7 à 10 cts la livre.

Bandes de fer pour l'emballage—L'article est coté à 7 cts la livre, en lots ronds.

Riz—Dans l'article, il ne s'est fait que des affaires en détail. Le riz de la Louisiane est coté le commun et le choix 8 à 11— c la livre. Riz de l'Inde 10 3/4 à 10 1/2 cs, Caroline 12 à 12 1/2 cts la livre.

Peaux—Les peaux sont en bonne demande et les prix des peaux vertes provenant des abattoirs de la ville ont haussé de 1/4 c. Cotez: les peaux vertes salées, des abattoirs de la ville, 65 livres et plus 9 1/4 à 9 1/2 c la livre, do de vaches, 65 livres et au dessous 10 à 10 1/4 c, de kips 25 li vres et au dessous 13 à 13 1/2 peaux de veaux $1 20 à $1 25 chaque, peaux du pays, salées à sec 16 à 18 c. do préparées au Texas, 18 à 19 c, peaux sèches de Mexique 20 à 21 c la livre.

Laine—Marché fermé. Nous cotons nominalement la commune du Texas à plein merino 20 à 30 c la livre, laine de Texas, pleine de glouterons 12 à 20 c, celle du lac 27 à 28 c, Louisiane 28 à 30 c, montanine 17 à 18 c la livre.

Café—Marché calme; taux sans changement. Nous cotons en ce moment le prime à choix 17 à 17 1/2 c, fair à good fair 16 1/4 à 16 3/4 c et commun 14 1/4 à 15 1/4 c la livre.

Sel—Le marché est stable et la demande bonne. Nous cotons le Liverpool fin et gros en magasin $2 60 à $2 65 le sac du prix en entrepôt 2 50 à 2 55. Le sel des îles Turques est coté à $1 80 à $1 90 le sac.

Drêche et houblon— L'approvisionnement de drêche est rond et la demande peu active. L'article est coté à $2 80 à $2 95 le boisseau pour le drêche américaine, et $2 90 à $3 — pour celle du Canada. Le houblon est calme à 35 à 45 c.

Toile d'emballage de l'Inde—Le marché est ferme à 25 à 25 1/2 cts la verge pour l'article en balles, 23 à 23 1/4 pour la toile en rouleaux.

Chandelles de star—100 caisses de chandelles de 12 onces se sont vendues aujourd'hui à 18 c la livre.

Marché aux Bestiaux.

Jefferson City, 2 juillet 1868.

Arrivé, hier—176 boeufs du Texas, 361 veaux et vaches [illegible], [illegible] cochons.

Vendu—218 boeufs du Texas, 402 veaux et vaches [illegible], 22 cochons.

Restant—2,516 boeufs du Texas, 670 veaux et vaches [illegible], 139 cochons, 719 moutons. [illegible]

[illegible — tableau des prix du bétail]

MARIÉS, jeudi 2 juillet 1868, par le Rév. Père Alexandre, M. J. H. LAUDUN, à Mlle M. ELEONORA SIMONIN, tous deux de cette ville.

Décédée, hier soir, à 5 heures, à l'âge de 40 ans et demi, MARGUERITE GAUTIER, native du département de la Meuse (France), épouse de NATAL BALLATIN. Ses amis et connaissances, ainsi que ceux de son époux, sont priés d'assister à l'enterrement qui aura lieu cette après-midi, à 5 heures précises. Le convoi partira de la maison mortuaire, rue Marigny, entre celles Prosper et Solidelle, 3me District.

Décédé, hier, à trois heures et demie de l'après-midi, à l'âge de 73 ans, JEAN A. MANGIN, natif de France. Les amis et connaissances de la famille sont priés, sans autre invitation, d'assister à ses funérailles qui auront lieu AUJOURD'HUI, 3 du courant, à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de sa dernière demeure, rue Ste Anne, No 72, entre les rues Bourbon et Royale.

Sociedade Portugueza de Beneficencia Lusitana.

FALLECIMENTO.

Falleceu Hontem, a tarde as 3 1/2, o Senor JEAN A. MANGIN, de idade de 73 annos, natural de Franca, e membro d'esta Sociedade.

Os membros, e amigos, do fallecido sao respeitosamente rogados a assistir ao seu funeral que se tera lugar hoje as 4 horas da tarde, partindo da sua ultima residencia, rua Ste Anne, No 72, entre Bourbon e Royal.

Por ordem do Sr Presidente.
JOSE T. ARANTES,
Secretary.

3 julho—1f

$100,000

DE BILLETS DE VILLE

Seront achetés au plus haut prix du marché,

AU BUREAU DE CHANGE

De J. BRETTÉ,

6......RUE ST-CHARLES......6

Ainsi que l'Or, l'Argent, Diamants et Bijouterie.

Ouvert de 7 HEURES du matin à 9 HEURES du soir. 26 juin—2mPP

Bureau de la Presse à Coton de la Levée.

Nlle Orleans, 2 juillet 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de deux pour cent qui sera payé aux actionnaires le 15 du courant.

J. V. CHABRY, Secrétaire.

3 juillet

Arrêtez-vous au Half Way House.

LE HALF WAY HOUSE, situé à l'extrémité de la ligne de chars de la rue du Canal, a été rouvert [illegible]. On trouvera à la buvette les meilleurs vins et du Lager Beer de première qualité. Le jardin offre la promenade la plus agréable aux familles des environs de la ville. 3 juillet—1f

Argent trouvé.

Il a été trouvé mercredi, 1er juillet, au Marché aux viandes, une petite somme d'argent. On pourra en obtenir la remise en s'adressant à la stalle No 55. 3 juillet—1

Fabrique de Corsets.

Mme BONNET prévient les dames de la Nouvelle-Orléans, et le public en général, qu'elle a transféré son magasin du No. 226, au No. 257, rue du Canal, entre Rampart et Dryades. Elle a constamment un grand choix de corsets fabriqués ainsi qu'un grand assortiment de tailles et appareils [illegible] fabriqués. [illegible]

Conclave Ionic No 11 S.'. W.'. M.'.

LES officiers et membres de ce Conclave sont notifiés de se réunir [illegible] du courant à 7 1/2 heures du soir pour travailler dans le Grade [illegible]. Les candidats sont priés de se [illegible]. Par ordre du M. A. CALONGNE T. E. C. E. A. LOUIS, Scribe. 2 juillet.

Bureau de la Compagnie du New-Orléans City Rail-Road.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

A une assemblée régulière du Board des Directeurs de cette Compagnie, qui a eu lieu aujourd'hui, un dividende de quatre piastres par action a été déclaré, payable le 13 (treize) courant. En après-ce, la Compagnie se chargeant de payer les taxes imposées par le Revenu intérieur des Etats-Unis.

WM. P. SINNOTT, Secrétaire.

2 juillet—10

Avis.

PARMI les objets volés chez M. Lefèvre, rue Bourbon, 185, se trouvaient les billets suivants:

1o—Un billet de la somme de $3 0, souscrit le 3 novembre 1867 par Claude Grillon, à son propre ordre et par lui endossé, payable à un an de date et signé "Ne Varietur" par Poulon, notaire, à la date du 3 novembre 1867, pour l'identifier avec un acte hypothécaire, de même date, au rapport du dit notaire.

2o—Un billet de la somme de $600 souscrit le 5 mars 1868 par Sophie Thomesson, épouse de Charles Nicolas Thomesson, à son propre ordre et par elle endossé, payable à un an de date et signé "Ne Varietur" par Poulon, notaire, à la date du 5 mars 1868, pour l'identifier avec un acte hypothécaire, de même date, au rapport du dit notaire.

3o—Un billet de la somme de $300, souscrit le 26 octobre 1867, par H. Fischer, à son propre ordre et par lui endossé, payable à un an de date et signé "Ne Varietur" par le Recorder de la Paroisse de St-Tammany, à ce jour.

4o—Un billet à l'ordre de J. T. D. Lefèvre, de $400, payable en or, dont le paiement a été arrêté, signé [illegible]

5o—Un autre billet à ordre, de $230, à l'ordre de J. T. D. Lefèvre, payable en monnaie des Etats Unis, dont le paiement a été également arrêté, et signé R. [illegible]

Les personnes qui ont ces billets sont priées de les rapporter au magasin de billets de loterie, chez M. Lefèvre, rue Ste-Anne, No 2. Une récompense leur sera accordée. 3 juillet—3f

Banque d'Amérique.

Nlle-Orléans, 30 juin 1868.

A une réunion des Directeurs tenue ce jour, un dividende de huit pour cent, provenant des bénéfices des derniers six mois a été déclaré, payable à partir du 8 juillet 1868.

1er juillet—6 J. E. MORTIMER, Caissier.

Bureau de la Compagnie d'Assurance de Pompiers.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

L'ÉLECTION annuelle de douze Directeurs de cette compagnie aura lieu, le 13 du courant, de midi à 3 heures de l'après-midi, au bureau de la Compagnie, No 18 de la rue St-Charles.

1er juil—10 J. M. SEAWARD, Secrétaire.

FETE DES POMPIERS

AU PROFIT DES

Veuves et des Orphelins

DE LA

Société Charitable des Pompiers,

AUX

FAIR GROUNDS.

Samedi et Dimanche, 4 et 5 Juillet.

Spectacle des plus attrayants! Que tout le monde y assiste!

Samedi 4 Juillet.

Le Comité a l'honneur d'annoncer au public que la Carrousel du Tournoi aura lieu à 5 heures du soir.—Pour les noms des Chevaliers, etc., etc., voir les affiches.

COURSE AU TROT, d'un mille—Véhicule à tuyaux et 500 pieds de tuyaux.

COURSE d'un mille entre tous les chevaux de pompes.

COURSE d'un mille entre les pompes de l'ingénieur en chef et de ses assistants.

COURSE DE MULETS, d'un mille, entre chevaux de selle.

Jeu de base ball.

COURSE A PIED, d'un mille, d'un demi mille, d'un quart de mille et de 100 yardes.

COURSE EN SAC, de 100 yardes, entre jeunes gens et jeunes garçons.

COURSE d'un mille entre poneys à chevaux et poneys à bras.

GRAND BAL

sur la plateforme, à trois heures de l'après-midi, sous la direction du Comité—Lanciers, Quadrilles, etc., exécutés par les musiciens de Chas. Jaeger.

Quatrième jour—Dimanche, 5 juillet.

GRAND JEU DE RAQUETTES, à trois heures de l'après-midi, entre les membres du Club Creoret, pour le drapeau de supériorité.

COURSE ENTRE POMPES A BRAS, course d'un demi mille. 30 hommes qui feront passer l'eau le plus vite, dans 30 pieds de tuyaux. Les Compagnies Nos 6, 8, 13 et 13 sont en lice.

COURSE AU TROT, entre chevaux de selle. COURSE A PIED, de 100 yardes, [illegible] et davantage. COURSE A PIED, 1/4 yardes, pour tous. COURSE EN SAC, 100 yardes, entre MM. Brennan et John Donnellan, pour un enjeu de $100. COURSE EN SAC, entre jeunes gens et jeunes garçons.

GRAND BAL, à trois heures de l'après-midi, sous la direction du comité. Le célèbre orchestre de musiciens de Chas. Jaeger, exécutera des lanciers, des quadrilles, etc., etc.

On espère que chaque pompier aidera les officiers de police du major Williamson à maintenir l'ordre.

Pour plus de détails, voir les affiches.

M. GARDNER,
président du comité de la fête.

3juillet—4f PP

Dissolution de Société.

LA Société qui a existé, jusqu'à ce jour, entre les soussignés, dans cette ville, sous la raison SLARK, STAUFFER & CO. est dissoute aujourd'hui, par limitation et par la mort de M. Robert Slark.

L'un ou l'autre des associés survivants est autorisé à se servir du nom de l'ancienne Société pour la liquidation.

ISAAC H. STAUFFER,
WILLIAM A. KENT,
CHARLES MACREADY,
Associés survivants.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868.

Formation de Société.

LES soussignés ont formé, aujourd'hui une Société sous la raison STAUFFER, KENT & CO., pour continuer, dans cette ville, les affaires de commission et de fer, commerce que faisait l'ancienne maison SLARK, STAUFFER & CO.

ISAAC H. STAUFFER,
WILLIAM A. KENT,
CHARLES MACREADY,
BENJ F. ESHLEMAN.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868. 2 juil—6f 1f

DISSOLUTION DE SOCIÉTÉ.

LA SOCIÉTÉ existant sous la raison de LAMBERT & COMMAGERE est dissoute ce jour par limitation, et la mort de Charles E. Lambert. Le soussigné se servira du nom de la société en liquidation.

THEO. COMMAGERE,
F. A. LAMBERT.

Nlle Orléans, le 30 juin 1868.

SOCIÉTÉ.

LES SOUSSIGNÉS, successeurs de E. LAMBERT ont formé ce jour une Société sous la raison COMMAGERE & LAMBERT, et continueront les affaires de [illegible].

THEO. COMMAGERE,
F. A. LAMBERT.

Nlle-Orléans, 1er juillet 1868. 1er juil—1m

Foire à Mandeville.

UNE FOIRE sera tenue à Mandeville, Paroisse St. Tammany, le 4 de juillet 1868, et chaque Samedi et Dimanche pendant juillet et août, dans le but de recueillir des fonds pour l'Eglise Catholique de cette ville. Toutes les personnes qui désirent contribuer à cette œuvre de charité voudront bien déposer leurs dons chez Mme P. Maillard, No 35 rue Royale. Le public est cordialement invité à y venir. Le Comité des Dames [illegible] 1er juillet—1f

Au Bord du Lac.

UNE famille française résidant à Pass Christian prendrait des pensionnaires [illegible] bonne table, et prix très modérés.

S'adresser chez THEOPHILE POLLAIN, Boulanger Marché Levée, au Café.

Demande de cuisinière.

ON demande une bonne cuisinière, blanche ou de couleur, qui sait faire la cuisine et blanchir pour une petite famille de deux personnes. S'adresser à Vincent & Co., No 17 de la rue de Canal.

Vin.	Vin.	Vin.

200 barriques vin Castelmoron, en débarquement du steamer Ulloa de Liverpool.

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 62 Vieille Levée.

Produits de Marseille.

450 barriques vin SKROASSE.

100 barriques vin CETTE, Paul Emile Thomas.

800 caisses VERMOUTH Noilly.

1000 paniers HUILE Planiol garantie.

350 caisses vin MUSCAT FRONTIGNAN.

A vendre par BLANCHIN & GIRAUD, 62 Vieille-Levée.

AVIS JUDICIAIRES.

Citation.

AUX HÉRITIERS DE FEU ALEXANDRE LESSEPS

ETAT DE LA LOUISIANE, PAROISSE DE PLAQUEMINES, COUR DU SECOND DISTRICT JUDICIAIRE.

Le Juri de Police de la paroisse de Plaquemines vs les héritiers de feu Alexandre Lesseps — Les héritiers de feu Alexandre Lesseps.

Vous êtes par les présentes informés que ce procès est intenté contre vous, pour obtenir de vous le remboursement d'une somme de quatre mille cent piastres et soixante huit cents avec intérêt légal depuis demande judiciaire jusqu'à parfait paiement, et de tous les frais [illegible], publication de notice et citation, et tous autres qui n'en pourront; la paroisse de Plaquemines ayant répondu pour le paiement de la dite somme et de l'argent dans l'entretien [illegible] pour travaux et réparations [illegible] votre plantation située dans la dite paroisse de Plaquemines, sur la rive gauche du fleuve Mississippi, à environ dix milles au-dessous du [illegible], ayant quarante-cinq arpents, plus ou moins, de face au dit fleuve et bornée à la ligne supérieure par la terre d'Auguste Lesseps et autres héritiers de feu Alexandre Lesseps, et à la ligne inférieure par celle d'Hyppolite Moran, savoir:

1o—Pour construire votre levée sur un espace d'environ vingt six arpents de longueur, vingt pieds de base, six pieds de couronnement et cinq pieds de hauteur.

2o—Pour réparer votre chemin sur toute la longueur de la plantation.

3o—Pour fouiller vos fossés et mettre vos ponts en bon état.

Le tout comme il est décrit dans la notice qui vous a été donnée avant l'institution du présent procès, par publication d'icelle dans "l'Abeille de la Nouvelle-Orléans", gazette imprimée à la Nouvelle-Orléans, conformément à la loi, pour vous mettre en défaut.

En conséquence, vous êtes sommés de satisfaire à la demande contenue dans cette citation, ou de remettre votre réponse écrite au bureau du greffier de la Cour du Second District Judiciaire de la paroisse de Plaquemines, dix jours après le service de la présente citation.

Par ordre de la Cour.

Témoin l'Hon. Charles G. Dégué, juge de la dite Cour.

Bureau du Greffier, paroisse de Plaquemines, 4 avril 1868.

ARMAND LARTIGUE, Greffier.

3 juillet [illegible]

Citation.

A Madame Virginie Minor femme de H. H. Minor.)

ETAT DE LA LOUISIANE—PAROISSE DE PLAQUEMINES.

Cour du Second District Judiciaire.

Le Juri de Police de la paroisse Plaquemines vs Virginie Minor et son mari Henry H. Minor — No [illegible] — Mme Virginie Minor vs Henry H. Minor.

VOUS êtes par les présentes informée que ce procès est intenté contre vous, pour obtenir de vous le remboursement d'une somme de quatre mille [illegible] piastres et cinq [illegible] avec intérêt légal depuis demande judiciaire jusqu'à parfait paiement, et de tous les frais [illegible], publication de notice et citation, et autres qui n'en pourront; la paroisse de Plaquemines ayant répondu pour le paiement de la dite somme employée à [illegible] travaux et réparations [illegible] votre plantation située sur la rive gauche du fleuve Mississippi, [illegible] mesurant cinquante deux arpents de face au fleuve, et bornée à la ligne supérieure par celle de Madame C. Brunetti, et à la ligne inférieure par celle de C. A. Thibaut savoir:

1o—Pour faire de nouveau la levée de la dite plantation à partir du détour de la route, à environ cinq arpents au-dessous de la sucrerie, le long et près de la dite sucrerie et du camp, sur une étendue de [illegible] pieds.

2o—Pour réparer et renforcer la levée au bout de la dite plantation.

3o—Pour réparer les chemins sur toute la longueur de la dite plantation.

4o—Pour ouvrir les fossés et réparer les ponts sur toute la longueur d'icelle.

Le tout comme il est décrit dans la notice qui vous a été donnée avant l'institution du présent procès, conformément à la loi pour vous mettre en défaut, par publication d'icelle dans l'ABEILLE de la Nouvelle-Orléans, gazette imprimée à la Nouvelle Orléans.

En conséquence, vous êtes sommée de répondre à la demande contenue dans cette citation, ou de remettre votre réponse écrite au bureau du greffier de la Cour du Second District Judiciaire de la paroisse de Plaquemines, dix jours après le service de la présente citation.

Par ordre de la Cour.

Témoin l'Honorable Charles Dégué, juge de la dite Cour.

Bureau du Greffier, Paroisse de Plaquemines, 16 mars 1868.

ARMAND LARTIGUE, Greffier.

[illegible]

AVIS IMPORTANT.

Prix réduits pour ouvrir les articles à la portée de tous.

LEVI & NAVRA,

No 171 de la rue Poydras, et 174 de la rue du Canal,

ONT réduit les prix de leur grand assortiment de Porcelaine, Verrerie et Faïence,

Articles en plaqué et Britannia

Coutellerie de table et miroirs,

Articles de ménage en ferblanc et Japanner,

Articles en bois et en cèdre,

FOURNEAUX "COTTON PLANT" ET USTENSILES DE CUISINE.

—Spécialités en—

Baignoires, Bains pour demi-bains,

Baignoires d'enfants,

Réfrigérants et Sabotières,

"FILTRES PELICAN, DE COTTON."

Les prix de ces articles resteront réduits pendant soixante jours, pour faire place à notre stock d'automne. Nous ferons voir les marchandises avec plaisir et convaincrons les acheteurs qu'en gros et en détail qu'ils peuvent acheter beaucoup d'objets avec peu d'argent, au magasin de

LEVI & NAVRA,

No 171 de la rue Poydras, entre les rues St-Charles et Carondelet.

Et No 174 de la rue du Canal, près Baronne.

17 mai—3m DM-PV

Banque du Sud.

Nlle Orléans, 27 juin 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion de la Direction, il a été déclaré un dividende de cinq piastres par action, libre de taxe, lequel dividende sera payé aux actionnaires le 20 juillet prochain.

30 juin—6f Jno O DEVEREUX, Caissier.

Chemin de Fer d'Orléans.

Bureau, No 75, rue Dauphine.

CONFORMÉMENT à l'article 8 de la Charte de la Compagnie, une assemblée des actionnaires aura lieu au Bureau de la Compagnie, JEUDI 30 juillet à 10 heures du matin, à l'effet de prendre en considération un amendement à la Charte.

Par ordre de la Direction.

JULES BENIT, Secrétaire.

26 juin—au 30 juil

Bureau de la Compagnie d'Assurance Hope de la Nouvelle-Orléans.

Nlle-Orléans, le 30 juin 1868.

L'Élection annuelle des Directeurs de cette Compagnie aura lieu lundi 13 de juillet prochain, de midi à 3 heures, au bureau de la Compagnie, No 21 rue du Camp.

LOUIS BARNETT, Secrétaire.

30 juin—au 13 juil

AVIS

UN ouvrier français, bien recommandé, habitant la Nlle-Orléans depuis plusieurs années, travaillant au jardinage, à la charpente et au charronnage, désire emploi [illegible] femme, et de trois garçons, dont l'aîné est âgé de 19 ans, désirerait se placer sur une habitation [illegible] près la Nouvelle-Orléans. [illegible] de la Levée [illegible] S'adresser à M. NICOLAS LEROY, Rue de la Levée, près du Couvent, Troisième District.

30 juin—3

ENTREPOT DE TAPIS, 25, rue de Chartres

A. BROUSSEAU & Co.,

Importateurs, offrent à Bas Prix:

TAPIS—Anglais et américains, de toute espèce; toiles cirées, à meubler, de [illegible].

NATTES—[illegible] de Chine; 100 pièces de [illegible].

STORES—Couvertures de tables et de pianos.

DESSUS DE TABLE—Drugget, toile et feutre.

RIDEAUX—Dentelles, Reps tapisseries, damas, &c.

COUVERTURES DE MEUBLES—toile et coton, etc., &c.

CORNICHES, Bandes, Franges, &c. 30 sept

Pension à la Baie St-Louis.

MME STOCKTON annonce à ses amis et au public qu'elle a agrandi et complètement réparé son établissement à la Baie St-Louis et qu'elle est maintenant prête à recevoir des pensionnaires.

Les prix sont modérés. 28 juin—1m

Egaré ou Perdu

UN billet de $51 daté du 20 juin 1867 à un an de date et souscrit par Jean Bordes à l'ordre et endossé par Bernard Abadie.

Le paiement du susdit billet ayant été arrêté, le public est notifié de ne point l'accepter.

Nlle-Orléans, 27 juin 1868. TOURET MICHEL.

24 juin—1w

Ardoises, Tuiles, Briques de Bath.

300 Ardoises ordinaires, à vendre, [illegible] Tuiles anglaises Ridge, 1000 Dalles, 2500 Briques de Bath.

A vendre par HENRY KNOX & CO., Rue de la Commune, No 107.

N. B.—Nous remplissons à bas prix, les ordres pour les ardoises que nous attendons.

A Vendre ou à Louer,

Le MAGASIN et la RÉSIDENCE à l'encoignure des rues Dryades et St Philippe, le premier occupé par la Pharmacie Cheniche pendant des années.

A livrer immédiatement.

S'adresser à AVENDAÑO FRERES, 135, rue de la Commune.

16 juin—1m

Avis aux Contribuables de l'Etat.

LES contribuables de l'Etat, dans la ville de la Nouvelle-Orléans sont informés que les tableaux d'évaluation de l'Etat pour la ville de la Nouvelle-Orléans, sont ouverts, et leurs propriétés pourront être inscrites dans les tableaux. [illegible] les contribuables. No 25.

17 juin—1m Mme J. S. LASSPENNER

M. M. FEENY, Président du Board d'Assesseurs de l'Etat, Passage de la Bourse, No 18, Entre les rues du Canal et Douane.

Nouvelle-Orléans, 15 juin 1868.

Banque de l'Union de la Louisiane

Nouvelle Orléans, 19 juin 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, la résolution suivante a été adoptée:

Il est résolu que la demande d'une majorité des actionnaires de cette banque, une assemblée des actionnaires aura lieu au local de la banque, le MERCREDI 22 de juillet prochain, à midi, pour prendre en considération [illegible].

21 juin—au 22jil GEO. A. FREEET, Caissier.

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle-Orléans, 19 juin 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, Mr. E. F. Lavillebeuvre ayant donné sa démission de Président, M. Saml Bell a été élu Président à l'unanimité.

21 juin—30f GEO. A. FREEET, Caissier.

Bureau de la Compagnie du Gaz de la Nouvelle-Orléans.

19 juin 1868.

AUJOURD'HUI, à une réunion des Directeurs, il a été déclaré un dividende de CINQ PIASTRES par action, dividende qui provient du bénéfice des six derniers mois et qui sera payé aux actionnaires ou à leurs ayant la cause, à partir du 1er juillet.

[illegible] 20 juin—1m

JULES DUBALEN,

Successeur de D. Lopez.

Au coin des Rues Chartres et Conti.

FABRIQUE DE

CHOCOLATS, CANDIES, BONBONS, &c. SODA ET GATEAUX.

CAFÉ GRILLÉ ET MOULU.

Tous les ordres seront promptement exécutés, et un escompte libéral sera accordé aux marchands.

15mai—1m

Julius Loeffler,

(successeur de CHAS. LOEFFLER,)

POSEUR DE TUYAUX DE GAZ,

et fabricant

D'installations de Gaz, Tuyaux, Dispositions, etc.

No. 128, rue de Chartres, entre St-Louis et Toulouse. 21 mai—3m Nouvelle-Orléans.

Avis.

LE docteur ORIARD annonce à sa clientèle qu'à partir du 22 juin ses consultations auront lieu tous les jours, de six à neuf heures du matin.

17 juin—1m

DENTISTES.

Le Dr. CHARLES E. KELLS,

DENTISTE.

Cabinet et domicile, No 14 rue Dauphine, 2ème maison après la rue du Canal, près de Lopez.

Extraction de dents, sans souffrance, au moyen du gaz hilarant ou protoxide d'azote.

24 mars—6m PP le M

Dr. C. BLANCKE

416 & 418...Rue St-Charles...416 & 418

Grande Révolution dans la Chirurgie Dentaire

ALUMINIUM! ALUMINIUM!

La découverte la plus récente du siècle,

GRAND SUCCÈS!

LE Dr. C. BLANCKE annonce à ses amis et au public qu'il pose des dentiers artificiels montés sur ce nouveau métal de la manière la plus artistique. Les râteliers "Aluminium" sont beaucoup plus agréables et durent beaucoup plus que les râteliers montés sur or et sur argent, ils sont plus légers, coûtent beaucoup moins cher et ne sont pas affectés par les acides.

[illegible] mars—1a

CONSERVEZ VOS DENTS.

J. A. CASADAVANT,

CHIRURGIEN DENTISTE

186......RUE DU CANAL......186

entre Burgundy et Rampart, [illegible] — a [illegible] et exécuter [illegible] toutes les opérations de l'art du dentiste.

Consultations en français, en espagnol et en anglais.

10 mai—[illegible]

AVIS.

M. JOS. LEBLANC a l'honneur de prévenir le public et ses nombreux amis qui désireux de maintenir la bonne et ancienne réputation de la maison CORNU et LEBLANC, il vient de recevoir un nouvel assortiment de toutes les nouveautés de la saison, et qu'il est prêt à fournir à ses pratiques [illegible] dans le plus bref délai tous les vêtements qui leur seront commandés. Ou trouvera toujours chez lui un assortiment complet de draps français, allemands et américains, un grand choix de chemises, cravates, gants et caleçons, parfums, bonneterie, articles de chapellerie, et enfin tout ce qui concerne la toilette des gentlemen, le tout aux prix les plus modérés.

JOS. LEBLANC,
26 rue Vieille Levée

16 juin—1m entre Ursulines et St Philippe.

Nlle Orléans, 18 juin 1868.

LA société McKENNA & McCLOSKEY, de MURPHY [illegible] rue [illegible] est dissoute, [illegible].

BERNARD McKENNA.

[illegible]—1m

L. CRESSON,

PEINTRE,

163 et 165 rue Bourbon, près l'Opéra.

Tient un magasin de PAPIER PEINT pour tenture et décoration, ainsi d'ARTICLES DE PIÉTÉ, images, gravures, chapelets, tableaux, &c. &c.

Il se charge de la pose des papiers, ainsi que des ENCADREMENTS, des travaux de peinture, dorure, décors, &c. nov. 1 an

ACHETEZ VOS CIGARES

CHEZ

GEO. ALCÉS.

155 RUE DES REMPARTS 155.

M. ALCES a constamment en mains un assortiment de Cigares de différentes marques et qualités. Ses prix varient de $35 à $175 par millier. M. Alces garantit ses cigares conformes aux échantillons.

Pour les cigares de la Havane il ne travaille que le tabac de la Vuelta de Abajo de premier choix.

En visitant la manufacture de M. Geo. Alces, le public comprendra facilement pourquoi les jurys lui ont donné le premier prix aux Expositions suivantes: "Louisiana State Fair," N. O. novembre 1867. "Louisiana State Fair," Bâton Rouge décembre 1867. Et "Louisiana State Fair," N. O. janvier 1868.

Les ordres adressés à la boîte No 385, P. O. N. O. seront promptement exécutés. [illegible]—1m

Loterie de l'Etat de la Georgie,

Au profit de l'Asile des orphelins de Macon.

PLAN DE POLICE—TIRAGE DU 2 JUILLET.

No 304

62	13	58	63	74	11	76	34	30	37	7	31	9

Les tirages quotidiens de la Loterie de l'Etat de la Georgie sont publiés dans "l'Appeal" de Memphis, le "Constitutionnel" d'Augusta, le "News and Herald" de Savannah, "l'Intelligencer" d'Atlanta et d'autres journaux du Sud dont les tirages ainsi que les tirages officiels reçus d'Atlanta se trouvent au "General Office," No 15 Commercial Place. [illegible]

DAVID E. C. JOHNSTON, Agent.

12 [illegible]—1m

Aux Voyageurs se rendant au Nord.

La route la plus économique et la plus agréable pour aller à NEW-YORK PAR LA VOIE DE SAVANNAH.

Prix du Billet: $48.50.

Aucun prix extra pour les repas et les chambres sur les steamers océaniques, qui sont du premier ordre et composent les lignes

Atlantic C. Mail S.S. Co's Line.

HERMAN LIVINGSTON, GENERAL BARNES

Ligne Murray. Ligne Empire.

LEO. SAN SALVADOR.

CLEOPATRA. SAN JACINTO.

Jusqu'au 1er août, ces steamers partiront de Savannah le

MERCREDI et le SAMEDI

Après le 1er août, ils quitteront Savannah, comme d'habitude, le

MARDI, le JEUDI et le SAMEDI.

Ces steamers ont de meilleurs aménagements que tous les steamers de la côte du Sud et offrent tous les avantages que peuvent désirer les familles et les voyageurs.

La route est comme suit: On s'embarque sur les steamers de Morgan qui vont à Mobile et se relient au chemin de fer qui va de Montgomery à Colombus, de Macon à Savannah, et de là à New-York par l'un de ces steamers. Il y a de bonnes chars du sud sur tous les convois.

On se rend de la Nlle-Orléans à New-York en six jours et demi

C'est la route la plus économique et la plus agréable. On donne un billet pour le voyage jusqu'à Savannah.

Les voyageurs qui doivent prendre le steamer du mercredi soir doivent partir de la Nlle Orléans le dimanche, et ceux qui doivent prendre le steamer du samedi doivent partir le mercredi.

Pour les billets jusqu'à New-York, s'adresser au Bureau No 104 de la rue de la Commune.

GEO. A. McCLESKEY, Agent général.

30 juin—3m

Avis spécial.

Le steamer ELLA MAY, pour les villes de Baie du Lac se mettra pour partir SAMEDI PROCHAIN, 4 juillet, tout où il reprendra le service régulier du Lac et partira, ainsi qu'il est dit dans l'annonce, à l'arrivée du convoi du nouveau du matin. 30 juin—6f

4 Juillet---Excursion---4 Juillet

POUR MANDEVILLE LEWISBOURG ET MADISONVILLE.

Le beau steamer CAMELIA, très fin marcheur et bonne première, capitaine W. L. Cozzens, fera une excursion spéciale SAMEDI MATIN, 4 juillet.

Il quittera l'extrémité du chemin de fer, au Lac, à l'arrivée du convoi de 6 heures et demie et sera de retour à temps pour le convoi de 7 heures du soir.

Prix de l'excursion ....$1.

VENDREDI PROCHAIN 3 du courant, le CAMELIA partira à l'arrivée du convoi de 4 heures au Bout de 8 heures afin que les voyageurs puissent terminer leurs affaires et passer deux jours (samedi et dimanche) de l'autre bord du Lac.

C. M. SORIA, Agent, Bureau de l'Union, Nos. 18 et 20.

2 juillet—2,3,4

A Louer,

MAGASINS ET MAISONS,

Par C. E. Girardey & Co.

1o—Le deux magasins en briques à trois étages, Nos 37 et 39 de la rue Front, [illegible] Nos 40 et 42 de la rue Front, entre les rues Gravier et Poydras.

2o—La bâtisse en briques, à trois étages, [illegible] les [illegible] à deux maisons [illegible] de la rue [illegible], coin des rues Canal et Burgundy.

3o—La bâtisse maison à étage et à mansarde, en briques, No 36 de la rue des Remparts, entre les rues Canal et Customhouse, [illegible] et la magnifique [illegible] de la rue Conti.

4o—La grande résidence en briques, à trois étages, ayant un jardin sur le côté, et les agréments les plus modernes situés au coin des rues Bourbon et St-Philippe.

5o—La bâtisse en briques, à trois étages, No 12 de la rue des Remparts, entre les rues Canal et Douane. La [illegible] pour servir de magasin.

6o—Le grand magasin en briques, à quatre étages, No 362 de la rue Gravier, jusqu'à la rue Union, entre les rues St Charles et Carondelet.

7o—L'emplacement central No 34 de la rue Royale, entre la Bourse des Négociants et des Encanteurs, entre les rues Canal et Bienville. [illegible] plusieurs bureaux au premier.

8o—La bâtisse en briques, à étage—maison et dessous et magasin au rez-de-chaussée—No 60 de la rue St-Pierre, [illegible] Passage de la Bourse.

C. E. GIRARDEY & CO.,
No 17 du Passage de la Bourse.

20 juin 6f

HOTELS RESTAURANTS &c.

CUISINE FRANÇAISE.

Pension privée.

CHAMBRES garnies très aérées donnant sur le parc, et le passage, pour Nouvel d'été... Prix de pension par semaine [illegible], [illegible] de $12 à $25 par mois, par semaine de $3 à $5, pour [illegible] [illegible] 17 juin—1m Mme J. S. LASSPENNER

HOTEL A BILOXI,

Tenu par M. Soulo.

M. SOULO prévient ses amis et connaissances, ainsi que le public en général, qu'il vient de faire réparer son établissement à neuf et qu'il est prêt à recevoir des pensionnaires. [illegible] 6 juin—1m

MAISON FRANÇAISE,

Chambres et Pension—Prix Modérés.

Mme SIX & CO.,

No. 149 EAST 14th RUE, New York, entre Broadway et 4me Avenue.

Table d'Hôte à 6 heures. Déjeuner de 8 à midi.

7 juin—1m

HOTEL WASHINGTON

AU

LAC PONTCHARTRAIN.

Le soussigné, seul propriétaire de l'HOTEL WASHINGTON, au Lac Pontchartrain, annonce à sa clientèle et au public en général qu'il vient de terminer des améliorations [illegible] et que les prix pour la [illegible] [illegible] au chef de cuisine de premier ordre [illegible] l'hôtel est l'endroit le plus agréable pour [illegible] les visiteurs pourront jouir des bains du lac.

JULES COURCHE.

P. O. Boîte 1654. 10 juil—1m

Pension Française

TENUE PAR

URBAIN RAMBAUT,

A BILOXI.

M. URBAIN RAMBAUT annonce à ses amis et au public en général qu'il vient d'ouvrir une pension française à BILOXI, en face du débarcadère des bateaux à vapeur. Bons [illegible] au moyen des bains de mer. Repas sur commande à des prix modérés. Cabanes à bains pour dames et messieurs attenant à l'établissement. 19 juin—2m

HOTEL CRESCENT,

A LA BAIE ST-LOUIS.

CET Hôtel si bien connu est en voie de réparation complète. L'ouverture en aura lieu le 20 juin. Les prix y ont été réduits en vue des circonstances actuelles.

TOULMÉ & SAUCIER, Propriétaires.

7 juin—2m

Hôtel de la Grand'Ile.

L'ouverture de cet Hôtel aura lieu le 1er JUIN. Les bâtisses sont réparées et agrandies. Il a été construit un chemin de fer à cheval pour le transport des pensionnaires de l'Hôtel au bord de la mer. Les huîtres et le poisson abondent pendant toute la saison. La cuisine, de la partie du pays et la table est excellente. Les bains du Golfe valent ceux de Long Branch et de Saratoga.

Un beau bateau fait le service du Canal Harvey à l'Hôtel.

— PRIX —

Par jour	$2 75
" semaine	15 00
" mois	50 00

Moitié prix pour les enfants et les domestiques. On traite de gré à gré pour les familles.

17 mai—3m B. MARGOT, Propriétaire.

INSTITUTIONS

COLLEGE COSMOPOLITE,

DIRIGÉ PAR CH. CAROM,

Rue du Canal, 232.

PENSIONNAT ET EXTERNAT—Classe du jour, de 8 heures à 3 h. pour les garçons; classe du soir, de 4 à 9 heures pour les grandes personnes.

Enseignement: L'anglais, le français, l'allemand, l'espagnol, le calcul, la tenue des livres, l'écriture et de la comptabilité spéciale.

19mai—1an.[illegible]

INSTITUT ST-LOUIS

POUR LES DEMOISELLES,

Dirigé par Mme E. LA VILLEBEUVRE,

SUCCESSEUR DE Mme DERON,

No 275, rue Dauphine, entre Ursulines et Hôpital

On peut, pour plus de renseignements, se procurer le prospectus à l'établissement. [illegible]

Compagnie d'Assurance Mutuelle du Home, de la Nlle-Orléans.

Bureau, rue du Camp, No 73, coin Natchez.

Primes reçues dans l'année expirée le 31 décembre 1867	$321,300 00
Pertes dans la même période	217 741 78
Actif au 31 décembre 1867	392,484 22

Cette Compagnie continue à assurer, aux taux courants de prime, contre les risques du feu, des rivières, contre les pertes et les avaries sur marchandises et toutes les [illegible] spéciales.

ALFRED MOULTON, Président.
Wm M PERKINS, Vice-Président,
A. W. HUNTER, Secrétaire.

—Directeurs—

J. M. Allen,	J. M. Ledwinger,	R. E. Graviers,
A. Moulton,	Wm. Chambers,	Alexander Marks,
S. P. Ethell,	Jno. P. Moore,	A. M. May,
Wm M. Perkins,	J. L. Lombard,	Robert Mott,
		John G. Rogers.

17 déc—1m L L S sous

Louisiana Equitable Life Insurance Company.

CAPITAL..................$300,000

BUREAUX, RUE DU CANAL, No. 144, NOUVELLE ORLEANS.

— Directeurs —

John Pemberton,	W. S. Pike,	Ed. Rigney,
E. A. Tyler,	J. W. Stone,	Alexander Marks,
C. N. Slocomb,	A. Thompson,	C. E. Girardey,
P. Boitonde,	D. B. Penn,	W. D. Schmidt,
Geo. A. Fosdick,	Edw. Barnett,	Marshall J. Smith.

JOSEPH ELLISON Président. W. S. PIKE, Vice-Président.
T. M. DRANE, Ag. Gén. W. P. HARPER, Sec.

Médecins examinateurs.

Dr. B. A. Moss,	Dr. S. Choppin,
Dr. O. B. Lemonier,	Dr. Henry Smith,
Dr. J. Hampden Lewis,	Dr. W. G. Nichols.

G. A. Bonner, avocat.

La Compagnie prend TOUTE ESPÈCE D'ASSURANCE SUR LA VIE.—Assurances ordinaires et en annuités—Assurance de dix et de cinq ans—Simple paiement—Assurance participantes et non participantes, assurances à des périodes définies, et toutes autres formes convenables. [illegible]

Les paiements ne sont pas forfaitées. 10 octobre—1an

Tirage de la Loterie de l'Etat de Kentucky

POUR LE 2 JUILLET — CLASSE 414.

Plan de Police

47	45	10	76	75	22	78	23	58	64	41	36	

Les tirages donnent des renseignements et font les paiements de toutes les loteries légalisées.

C. T. HOWARD,

Signataire des billets de loterie,

Au coin des rues Camp et Commune.

AVIS — Méfiez-vous des prétendues loteries. — La loterie du Kentucky et celle de la Havane ne font jamais mention dans les journaux des prétendus prix de payés, ni de lots insignifiants, ni des noms des personnes qui gagnent.

14 juin—1m

CONCERT

Sous la Direction de M. CARLO PATTI,

TOUS LES SOIRS,

Dans l'établissement de M. F. DUMONTEIL, angle Canal et Bourbon. 23 juin—1m

Bureau des Assureurs.

Nouvelle Orléans, 20 juin 1868.

ON peut se procurer au bureau des différentes Compagnies, le nouveau tarif adopté par les Compagnies pour les assureurs du Board et qui deviendra en vigueur le PREMIER DU MOIS PROCHAIN.

M. P. JANVIER, Secrétaire.

27 juin 27—3,3 juillet

SOURCES DE BLADON,

Comté de Choctaw—Alabama.

JAS. CONNOR & Co., propriétaires.

CES célèbres sources sont situées à 100 milles de Mobile, près de la rivière Tombigbee. L'hôtel est ouvert. Les propriétaires annoncent aux personnes qui cherchent la santé ou le plaisir, qu'ils ne négligeront rien pour rendre agréable leur séjour dans l'établissement. Les Sources de Bladon sont les plus renommées des Etats-Unis pour leurs propriétés médicinales, pour la guérison de la dyspepsie, de la maladie de foie, des maladies d'estomac, des reins et de la vessie, des rhumatismes et de toutes les maladies de la peau. Les personnes atteintes de maladies syphilitiques ou d'affections causées par le mercure, y trouveront la guérison.

Les propriétaires pourront, s'il était nécessaire, produire des centaines de certificats des personnes les plus respectables, mais ils se contentent de référer le public aux médecins de la Nlle-Orléans et de Mobile. Le Bazar des Cottages. Les malades qui peuvent y venir à une autre période pour les bains. Des billets d'aller et retour au Bladon peuvent être obtenus pour $15 sur les bateaux de la malle de Mobile, les Mardis et les Jeudis. Bonne table, bons [illegible], une table de première classe, mobilier prix, domesticité, etc. On peut se procurer l'eau en barils ou en bouteilles par la saison et la [illegible] toute l'année.

R. S.—Lamson, Goldie & Co. grossistes en gros, Nos 66 et 68 de la rue de la Commune, à la Nouvelle-Orléans, sont nos agents pour la vente des eaux en barils et en bouteilles, et ils délivreront des billets aux personnes qui désirent se rendre aux Sources.

[illegible]—1me JAS. CONNOR & CO.

TRAITEMENT SPECIAL

DES MALADIES CHRONIQUES.

LE Docteur A. De BAUSSET se charge, à forfait, des maladies anciennes, telles que: maladies secrètes (Sueurs blanches, Blennorrhées, ulcères), Rhumatismes, Gale, Dyspepsie, Phthisie, Maladies du Foie, des voies urinaires et la surdité.—Consulte de onze heures à trois heures du matin. [illegible] Résidence, rue d'Orléans, No 22. [illegible]—1m

FONDERIE DE LEEDS

[ETABLIE EN 1825.]

Au coin des rues Delord et Fouchon.

NOUS annonçons à nos amis et au public que nous sommes prêts, comme par le passé, à faire des MACHINES A VAPEUR, des Bouilloires, des Moulins à sucre, des Chaudières à sucre des Machines à égrener, des Moulins à scie, des Pompes à vapeur, des Filtres, et des Pièces [illegible] [illegible] de Machines pour le Sud.

[illegible] LEEDS & Co.

MALADIES DES YEUX.

LE Dr. BOMBEAGER, ancien chef de clinique de Dr. Sichel, à Paris, s'occupe exclusivement à traiter des maladies des yeux et les opérations des yeux.

Consultations de 11 à 3 heures au No 146, rue Canal. Consultations publiques et gratuites, samedi, de 1 à 4 heures. [illegible]

GOUYAVE, PATE ET GELEE.

10,000 livres GOUYAVE, PATE et GELEE de la célèbre manufacture de la Doublet, de la Havane, en boîtes de 4, 2, 1, 1/2 et 1/4 livre, à vendre aux prix les plus réduits, avec ce qu'il y a de plus commode. [illegible]

F. A. GONZALES, Encoignure Union et Carondelet

27 juin—5

WASHINGTON EXCHANGE,

RUE St-CHARLES, No 19,

Nouvelle-Orléans,

entre les rues Commune et Canal,

D. H. STELLA, Propriétaire.

1 Mai—1 an

AGENCE GENERALE

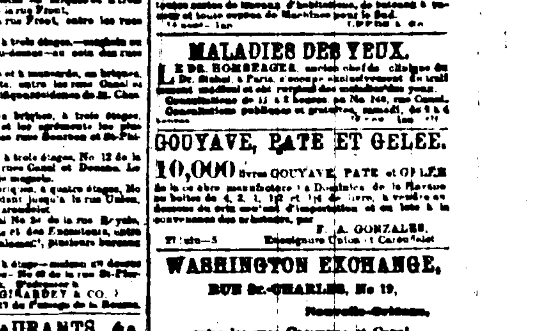

Eau-de-vie naturelle de Fargent Fils, De Alphonse Cabanac, Champagne Ch. Heidsieck, Porto de E. Cabet.

Des ordres seront reçus pour l'importation directe.

AUG. COUTURIE & Co. 29 Vieille Levée.

20 fév—1an

TRAITEMENT DES MALADIES SECRÈTES ET DE LA PEAU.

Syphilis, Gonorrhée, Blennorrhée, Spermatorrhée, Dartres, [illegible], etc., etc.

R. GALIPON, Pharmacien de l'Université de Paris, Coin Conti et Bourbon. [illegible]

$10 000 de Récompense

VOLÉ, AUJOURD'HUI, A LA BANQUE DU CANAL, une somme [illegible] pour la Compagnie d'Express de Pacific, adressé à M. HORGAN'S SONS, New York, contenant CINQ-ENTE MILLE ($10 000) piastres en billets "Legal Tender" de mille (1,000) piastres, aux numéros suivants:

2,775*	8,680	13,903*	23,723*	36,220*
3,119*	8,391	14,335*	25,959*	36,747*
3,515	8,993	15,211	26,222*	38,307*
3,907*	10,015*	16,313	28,415*	39,343*
4,047	10,293	16,731*	30,467*	40,019*
4,567	10,219*	16,847*	30,923*	40,619*
5,227	11,408	18,403*	30,463*	40,834*
5,363*	12,019*	18,131	31,879*	41,851*
6,737	12,147*	19,135	34,511*	41,999*
7,285	13,619*	23,135*	36,739*	43,441*

Le tout daté du 10 mars 1867, lettre C.

Le public est prévenu de ne pas accepter les dits billets. La susdite récompense est offerte à quiconque fera recouvrer l'argent.

* Billets de nouvelles séries.

Nlle Orléans, 24 mars 1868.

[illegible] CH. JUMONVILLE, caissier.

SIX-NEUVIÈME ETAT ANNUEL

DES AFFAIRES DE

la Compagnie d'Assurance Mutuelle du Crescent.

Nouvelle-Orléans, 12 mai 1868.

LES DIRECTEURS, conformément à la Charte, soumettent l'état suivant des affaires de la Compagnie le [illegible] avril 1868:

Primes d'incendie, dans l'année	$279 172 32	
Primes de mer	94,957 92	
Primes de rivières	177,394 53	
		$551,770 78
Total net des primes		$549,484 35
Pertes par l'incendie, payées et évaluées	$ 86,590 66	
Pertes de mer	87,094 64	
" rivières	94,572 47	
Taxes payées	10,019 54	
Payé—réassurances et escomptes		
lieu de scrip	86,106 20	
Payé—intérêts, primes, rabais, frais généraux, escomptes, etc.	67,646 08	
		$352,019 75
Bénéfice net		$197,464 60
L'actif de la Compagnie est comme suit:		
Bonds réservés	$ 37 294 35	
Prêts sur bons et hypothécaires	69,345 35—169,037 00	
En mains	$ 104,327 04	
Prêts garantis par actions sur demande	68,300 00—$172,627 04	
Prêts garantis par polices à terme	$ 11,900 00	
Propriétés foncières	75,000 00	
Scrip d'autres compagnies et compte de scrip	9,162 46—$135,252 46	
Bons consolidés de la ville	$ 30,000 00	
Bons de la ville	20,000 00	
Actions de Banques et autres	128,957 17—$288,827 17	
Coupons pour bons de la ville, échus		$ 6,435 00
Dû pour primes et en voie de perception		$ 6,089
		$773,214 6
La Compagnie possède également:		
Billets suspendus, notices et bons		$ 26,000 56
Compte de scrips Scrip		1,000 56
Intérêts non réclamés		$ 7,080 30

Le tableau qui précède est une copie exacte faite sur les livres de la Compagnie.

THOS. A. ADAMS, Président,
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

Paroisse d'Orléans,
Ville de la Nouvelle-Orléans.

Assermenté et signé par devant moi, ce 30 mai 1868.
PARIS CHILDRESS,
Deuxième Juge de Paix de la Paroisse d'Orléans.

La Compagnie paiera un intérêt de 6 pour cent, à partir du deuxième lundi de juillet prochain, aux porteurs des certificats de scrip mentionnés ci-dessous. Les Directeurs ont en outre déclaré un dividende-scrip de trente-trois et un tiers pour cent sur le montant des primes ayant droit de participer aux bénéfices de l'année expirant le 30 avril 1868. Il sera émis des certificats pour le dividende-scrip, à partir du premier lundi d'août prochain, conformément à la Charte.

THOS. A. ADAMS, Président.
SAMUEL KENNEDY, Vice-Présid.
HENRY V. OGDEN, Secrétaire.

— DIRECTEURS —

John Watts,	C. T. Buddecke,
Samuel B. Newman,	P. E. Folse,
Wm. Bewares,	A. S. Odell,
S. Simms,	A. Bancroft,
John Phelps,	